

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 31 mars 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-039

**Objet de la délibération : ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU DES ARTS VISUELS
ESSENTIELS DANS LE VAR, POUR L'ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- BOURLIN Sébastien donne procuration à GUISIANO Jean-Martin, GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain.

Absent : VERAN Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : Chantal LASSOUTANIE

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT le périmètre de la compétence Culture exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte gère le Centre d'art contemporain de Châteaouvert ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite adhérer à l'association Réseau des Arts Visuels Essentiels dans le Var (R.A.V.E.) ;

CONSIDERANT que cette adhésion permettra d'une part de donner de la visibilité aux structures d'art contemporain Varoise au même titre que celles des Alpes-Maritimes et des Bouches du Rhône sans dépendance à leur égard, et permettra d'autre part de professionnaliser les pratiques du personnel du Centre d'Art contemporain de Châteaouvert ;

CONSIDERANT que le montant de la cotisation 2023 pour s'élève à 100 euros ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association Réseau des Arts Visuels Essentiels dans le Var, sise 28 rue Nicolas Laugier 83000 TOULON, au titre de l'année 2023, pour un montant de 100 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Les crédits sont inscrits au Budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 31 mars 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND